



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

La Ministre

Paris, le **04 JUIN 2018**

Nos Réf. : D-18-013134 /DDC/DREG/ars/mc
Vos Réf. : JPC/SG courrier du 10 novembre 2017

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les préoccupations exprimées par les syndicats CFDT-CGT et Force Ouvrière du centre hospitalier de Nevers concernant le devenir du service d'aide médicale urgente (SAMU) de la Nièvre et sur la question de la présence permanente d'un hélicoptère pour cet établissement.

Garantir l'accès à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire national constitue une priorité gouvernementale. Le Projet régional de santé (PRS) prévoit une série de mesures de nature à répondre à cet enjeu. Le transfert des appels du centre 15 de la Nièvre vers le centre 15 du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Dijon aura pour effet de limiter le recours à l'intérim dans la Nièvre, et de privilégier la présence des urgentistes auprès des patients dans les services d'urgences.

Cette organisation est d'ores et déjà en place en Franche-Comté où le centre 15 du CHU de Besançon assure avec efficacité la régulation des appels du 15 des quatre départements franc-comtois à savoir le Doubs, le Jura, la Haute-Saône et le territoire de Belfort. A ce titre, sur ce dernier territoire, l'hôpital Nord Franche-Comté dont le centre de réception des appels a été regroupé à Besançon en novembre 2015, a pu non seulement conserver ses équipes d'urgentistes mais également procéder à des recrutements.

Par ailleurs, la région Bourgogne Franche-Comté étant dotée de quatre héliSMUR et d'un hélicoptère de la sécurité civile, l'Agence régionale de santé (ARS) a engagé une réflexion avec les partenaires concernés visant à la construction d'une politique régionale d'organisation et d'utilisation des transports héliportés.

L'objectif est d'améliorer l'accessibilité des patients aux différents plateaux techniques hospitaliers de la région Bourgogne-Franche-Comté en tenant compte des enjeux territoriaux, en particulier dans la Nièvre.

Monsieur Jean-Pierre CHATEAU
Maire de Guérigny
Hôtel de Ville
Grande Rue
58130 GUERIGNY

.../...

Pour ce faire, l'ARS s'est appuyée sur la réalisation d'études techniques et statistiques dont les résultats montrent que l'utilisation la plus efficiente des hélicoptères, repose en particulier sur des pratiques de régulation plus homogènes et l'emploi mieux coordonné des appareils. Les implantations ont un impact relatif et seront étudiées au regard de la "doctrine d'emploi régionale" qui sera arrêtée.

L'étude technique montre d'autre part, que l'utilisation des hélicoptères et l'accessibilité peuvent être améliorées grâce à de meilleurs équipements, en particulier des aires de poser. Des évolutions sont également techniquement possibles, mais relèvent d'une réglementation stricte appliquée par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) qui sera donc sollicitée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Agnès BUZYN